

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	08
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20220926-DE_260922_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

DELIBERATION N° DE_260922_6

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Evelyne GIPOULON

Excusé(e)s : Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY

Absents :

Date de convocation : 19 septembre 2022

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Objet : Subvention aux particuliers pour dératisation

Invité par le Maire à se déporter, M. Frédéric DUPLEIX, quitte la salle pour ce point de l'ordre du jour.

Le Maire explique avoir été saisi par M. Alexandre DUPLEIX d'une demande d'aide communale, comme il en existe dans certaines communes voisines, pour lutter contre l'importante infestation actuelle de rats à ses domicile et dépendances de Sannegrand : au coût élevé des raticides adaptés (plus de 100 € déjà dépensés) s'ajoute la difficulté de se les procurer pour un particulier non habilité à les acheter et à les utiliser (M. DUPLEIX a dû les faire acheter par un agriculteur voisin). Lors d'une visite sur place, le Maire a pu constater l'ampleur inhabituelle de l'invasion de rats.

Une discussion s'engage sur la réponse à apporter à la demande de M. DUPLEIX et au-delà au problème plus général d'aide à la dératisation.

Il demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE que l'aide communale à la dératisation ne doit concerner que les seuls particuliers et que les situations d'infestation d'une ampleur inhabituelle ;
- ACCEPTE d'aider financièrement M. DUPLEIX à hauteur de 50 € ;
- PROPOSE d'étudier, pour l'avenir, un dispositif d'aide répondant au mieux à la demande de la population en matière de dératisation ;

Affichée le : 06.10.22

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme


Le Maire
Alain BUJADOUX

